

PRINCIPES DE PLACEMENT



Préparer sa retraite

Il peut être difficile de savoir combien d'économies ou de revenu annuel vous aurez besoin pour financer votre retraite, mais il s'agit d'une étape essentielle dans le cadre de l'établissement de vos objectifs pour la retraite et du style de vie dont vous souhaitez profiter.

Malheureusement, il y a autant de réponses que de rêves pour la retraite. Le montant réel en dollars dépend grandement de ce que vous avez l'intention de faire : changer de carrière, voyager ou démarrer une entreprise. Les possibilités sont innombrables. Voilà pourquoi il est important de commencer à évaluer ses options dès maintenant et de définir quelques objectifs financiers réalistes.

Pour commencer, vous devez vous poser quatre questions essentielles :

- › Quels sont mes objectifs de placement?
- › Combien de temps ai-je à ma disposition pour investir?
- › Combien d'années vais-je passer à la retraite?
- › Quel montant de risque suis-je disposé à accepter?

Vos objectifs de placement dépendront de la façon dont vous envisagez passer votre retraite. Si vous n'avez pas encore une

idée précise, envisagez votre style de vie actuel et vos rêves. Vous serez ainsi en mesure de formuler un objectif de placement que vous pouvez modifier à mesure que la retraite approche.

Ensuite, déterminez combien d'années vous disposez avant la retraite, soit votre horizon de placement. Généralement, plus cet horizon est à long terme plus vous êtes disposé à accepter des risques en échange de rendements potentiellement supérieurs. Si votre horizon de placement est relativement court, vous pourriez ne pas vouloir accepter autant de risque et préférer un placement plus stable.

Puisqu'il peut être difficile de s'imaginer à la retraite, il peut être encore plus difficile de penser d'où proviendra l'argent pour la retraite. Les méthodes traditionnelles de financement de la retraite, soit le Régime de pensions du Canada ou du Québec, la



Sécurité de la vieillesse ou d'autres prestations de retraite, peuvent ne pas répondre à tous vos besoins financiers, surtout si vous vivez plus longtemps ou si vous prenez votre retraite plus tôt.

Une solution peut être de se fier davantage à des programmes d'épargne-retraite que vous contrôlez pour financer une retraite active et confortable. Puisqu'il est de moins en moins probable que les régimes de retraite des entreprises fassent partie de la planification de retraite habituelle d'un Canadien, il sera essentiel de vous assurer que votre portefeuille procure des rendements adéquats tout au long de la retraite.

Voici quelques méthodes pour adapter votre planification de retraite à votre situation actuelle :

Comment se préparer pour la retraite

CONSTITUEZ votre patrimoine

(Si la retraite est dans plus de cinq ans)

- › Déterminez le style de vie à la retraite que vous souhaitez.
- › Calculez combien vous avez déjà épargné pour la retraite.
- › Assurez-vous de cotiser les montants maximums à tous les comptes d'épargne à imposition différée comme les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).
- › Remboursez toutes vos dettes ou créez un plan pour payer ces dettes.

PRÉSERVER votre patrimoine

(Si la retraite est dans moins de cinq ans)

- › Commencez à penser combien d'années vous prévoyez passer à la retraite. Rappelez-vous que le risque de longévité¹ est essentiel. (Chaque personne dans un couple de 65 ans a 50 % de chances de vivre jusqu'à 90 ans².)

- › Estimez votre budget : le revenu dont vous aurez besoin pour couvrir vos besoins essentiels et vos dépenses souhaitées. Estimez votre fardeau fiscal.
- › Faites l'inventaire de tous vos actifs et vos sources de revenu potentielles.
- › Déterminez votre «ratio de capitalisation» en divisant votre actif total par vos dépenses totales à la retraite. Si ce chiffre est inférieur à 100 %, consultez votre conseiller sur la façon dont vous pouvez le faire augmenter avant la retraite et assurez-vous de le passer régulièrement en revue.
- › Profitez pleinement de toutes les options d'épargne à imposition différée, des droits de cotisation inutilisés, des comptes d'épargne flexibles et des solutions de placement fiscalement avantageuses.
- › Assurez-vous que votre portefeuille de placements soit adéquatement diversifié afin d'accroître vos chances que votre argent dure de votre vivant.

DÉPENSEZ votre patrimoine

(Si vous êtes à la retraite)

- › Rencontrez votre conseiller régulièrement pour recalculer votre ratio de capitalisation.
- › Adaptez vos dépenses ou votre répartition de l'actif en fonction des changements au niveau de votre ratio de capitalisation.
- › Envisagez de laisser un héritage pour votre famille ou un organisme de charité en mettant de côté des actifs.
- › Assurez-vous d'avoir choisi une personne de confiance qui connaît vos priorités et qui peut veiller à ce que vos souhaits soient réalisés.
- › Assurez-vous que cette personne de confiance puisse avoir accès à vos dossiers si elle a besoin d'agir en votre nom. Cela inclut des dossiers physiques et électroniques.

Pour plus de renseignements sur la façon dont Investissements Russell peut vous aider à réaliser vos objectifs de placement, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous rendre sur le site russellinvestments.com/ca/fr

¹ Le risque de longévité est le risque d'épuiser son épargne-retraite de son vivant.

² Malcolm Hamilton, Programme de recherche sur l'épargne-retraite, ministère des Finances du Canada. Novembre 2009. <http://www.fin.gc.ca/activity/pubs/pension/ref-bib/hamilton-eng.asp>.

Information importante

Les placements dans les fonds communs peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Aucune partie du contenu de cette publication ne constitue des conseils juridiques, fiscaux, sur les titres ou de placement. Il ne s'agit pas non plus d'une opinion concernant la pertinence d'un placement ni une sollicitation de quelque type que ce soit. Cette information est disponible « telle quelle ». Investissements Russell Canada Limitée ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie à l'égard de cette information.

Investissements Russell est le nom commercial d'un groupe d'entreprises dotées d'une administration commune, incluant Investissements Russell Canada Limitée. La propriété d'Investissements Russell se compose comme suit : une participation majoritaire de fonds gérés par TA Associates et des participations minoritaires de fonds gérés par Reverence Capital Partners et la direction d'Investissements Russell.

Droits d'auteur © Investissements Russell Canada Limitée 2018. Tous droits réservés.

Frank Russell Company est le titulaire des marques de commerce Russell contenues aux présentes et de tous les droits de marque liés aux marques commerciales Russell, et autorise les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell à les utiliser sous licence. Les membres du groupe d'entreprises Investissements Russell ne sont en aucune façon affiliés à Frank Russell Company ni à toute autre entité exploitée sous la marque «FTSE RUSSELL».

Date de publication initiale: juin 2014. Mise à jour : mars 2018. // CORPCA-00080 [EXP-02-2020]